

## Programmes de protection de la jeunesse: le Conseil fédéral tire un bilan positif

Les deux programmes nationaux « Jeunes et violence » et « Jeunes et médias » ont produit les effets escomptés. Après cinq ans de mise en œuvre, le Conseil fédéral en a dressé un bilan positif dans deux rapports publiés le 13 mai 2015. Dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias, il entend poursuivre les mesures de soutien, car la problématique reste aiguë. En ce qui concerne la prévention de la violence, en revanche, la Confédération passe la main à la fin de l'année.



**Thomas Vollmer**  
Office fédéral des assurances sociales

### Jeunes et violence: état de la prévention

Le vandalisme, les actes de violence commis par les jeunes dans l'espace public, le harcèlement à l'école, la violence sexuelle entre adolescents et le cyberharcèlement sont des thèmes présents dans l'opinion publique, la politique et les milieux spécialisés depuis de longues années. En réaction à cette problématique, la Confédération a lancé en juin 2010, de concert avec les cantons, les villes et les communes, le programme national de prévention Jeunes et violence ([www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch)). Pendant cinq ans, spécialistes et décideurs aux niveaux cantonal et communal ont bénéficié d'un soutien pour développer et mettre en œuvre des mesures efficaces de prévention. Au terme du programme, le Conseil fédéral a présenté un rapport exposant l'état de la prévention de

la violence et les liens avec les mesures d'intervention et de répression. Ce rapport se fonde sur l'évaluation finale du programme Jeunes et violence et sur d'autres comptes rendus et expertises ayant trait à cette thématique.

### Evolution de la violence des jeunes

Les données les plus récentes montrent que la violence juvénile a beaucoup diminué ces dernières années. Néanmoins, le nombre de jeunes auteurs ou victimes d'actes de violence reste important. Dans les sondages menés auprès des jeunes du canton de Zurich, près d'un jeune sur trois affirme avoir été victime de violence au cours des dix-huit derniers mois, et un sur cinq admet avoir commis lui-même un acte de violence il y a moins d'une année<sup>1</sup>. De manière générale, la violence juvénile ne peut être réduite à une cause unique; elle est liée à divers facteurs d'influence. Les mesures de prévention de la violence visent donc à réduire au minimum les facteurs de risque qui favorisent le recours à la violence (déficits individuels, éducation incohérente, violence dans la famille ou dans le cercle d'amis, consommation d'alcool et de drogues, etc.) tout en encourageant les facteurs de protection (tels que relations stables et durables, offre de loisirs structurée, climat positif dans la famille et à l'école). De ce fait, de nombreux acteurs des domaines de la famille, de l'école, des loisirs et de l'espace public participent aux efforts de prévention.

### La coopération a fait ses preuves

Ces cinq dernières années, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont réussi à développer considérablement la prévention de la violence en Suisse. Selon l'évaluation finale, le programme a permis de fournir aux acteurs clés des instruments utiles. En font notamment partie, outre la base nationale de connaissances, le « Manuel pour une prévention efficace de la violence », le guide « Critères de bonnes pratiques. Prévention de la violence juvénile », mais aussi des opportunités d'échange et de mise en réseau. Avec les projets pilotes et l'évaluation des mesures déjà prises, ces instruments donnent des impulsions importantes pour le développement et la mise en œuvre de stratégies et d'autres initiatives.

Actuellement, les cantons qui disposent d'une stratégie globale ou de stratégies sectorielles, ou qui intègrent la prévention dans les activités d'autres domaines politiques, sont au nombre de quinze. Plusieurs grandes villes et diverses communes ont également élaboré et mis en œuvre des plans d'action similaires. Les activités de prévention les plus courantes sont les conseils et le soutien aux parents pour

<sup>1</sup> Ribeaud, Denis, *Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich 1999–2014*, Rapport de recherche de l'EPFZ, Zurich 2015.

les questions d'éducation, la prévention du harcèlement à l'école, les cours visant à renforcer les compétences sociales, la transmission de techniques de résolution des conflits ainsi que la prévention de la violence dans la vie nocturne, dans l'animation jeunesse et dans les clubs de sport.

Un rapport de recherche rédigé dans le cadre du programme présente les formes possibles de coopération entre les domaines de la protection de l'enfance, de l'école,

de l'animation jeunesse, de la justice, de la police, de la migration et de l'égalité des sexes, et expose les conditions d'une coopération réussie. Les acteurs concernés jugent en général cette coopération de façon positive et y voient un instrument éprouvé permettant de réagir plus vite et plus durablement en cas d'incident. Cela dit, des failles ont été découvertes dans l'échange de données personnelles sensibles. A ce sujet, les bases légales cantonales (lois concernant la protection des données, l'école, la police ou la jeunesse) contiennent parfois des prescriptions peu claires à l'adresse des différents acteurs. Des clarifications s'imposent notamment en ce qui concerne les tâches et le rôle de l'animation jeunesse, de l'aide à l'enfance en milieu ouvert et du travail social en milieu scolaire.

## Publications sélectionnées

**Rapports publiés par le Conseil fédéral en mai 2015 et publications de la série Aspects de la sécurité sociale ([www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) → Pratique → Recherche → Rapports de recherche)<sup>2</sup>**

### Jeunes et violence

- *Jeunes et violence. Etat de la prévention et liens avec les mesures d'intervention et de répression.* Rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2015.
- *Datenschutz bei Akteuren im Bereich Jugend und Gewalt* (rapport de recherche n° 6/2015, avec résumé en français).
- *Schlussévaluation Gesamtschweizerisches Präventionsprogramm Jugend und Gewalt* (rapport de recherche n° 7/2015, avec résumé en français).

### Jeunes et médias

- *Jeunes et médias. Aménagement de la protection des enfants et des jeunes face aux médias en Suisse.* Rapport du Conseil fédéral du 13 mai 2015 en réponse à la motion 10.3466 Bischofberger.
- *Schlussévaluation nationales Programm Jugendmedienschutz und Medienkompetenzen* (rapport de recherche n° 9/15, avec résumé en français).
- *Entwicklungs- und Nutzungstrends im Bereich der digitalen Medien und damit verbundene Herausforderungen für den Jugendmedienschutz* (rapport de recherche n° 9/13, avec résumé en français).
- *Erhebung und Überprüfung der Regulierungsaktivitäten der Kantone im Bereich Jugendmedienschutz* (rapport de recherche n° 10/15, avec résumé en français).
- *Evaluation der Selbstregulierungsmassnahmen zum Jugendmedienschutz der Branchen Film, Computerspiele, Telekommunikation und Internet* (rapport de recherche n° 11/15, avec résumé en français).
- *Identifikation von Good Practice im Jugendmedienschutz im internationalen Vergleich* (rapport de recherche n° 12/15, avec résumé en français).

### Nécessité d'agir

Pour optimiser la prévention, il est nécessaire d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures prises, de les adapter aux derniers développements, de les ajuster en fonction des résultats de la recherche sur les bonnes pratiques et d'assurer la coordination et l'harmonisation entre les différents acteurs et domaines de prévention. Parallèlement, il faut intensifier la diffusion des stratégies éprouvées et veiller à la formation continue des professionnels. Il faut également veiller à mieux atteindre les groupes vulnérables et à appliquer les mesures de prévention plus tôt (dans le parcours de vie et dès l'apparition des premiers signaux d'alerte). Il importe aussi d'examiner les bases légales cantonales relatives à la collaboration entre les autorités et les spécialistes qui opèrent aux interfaces entre prévention, intervention et répression, et de les adapter si nécessaire. Enfin, pour faciliter au mieux le transfert de connaissances, il est recommandé d'établir des vues d'ensemble et de rédiger des guides pour la pratique.

### La prévention de la violence, tâche des cantons et des communes

Au terme du programme, après avoir donné les impulsions nécessaires à la constitution d'une base de connaissances, à l'amélioration du transfert de savoir, à la coordination des mesures et à la mise en réseau des acteurs, la Confédération se retire du domaine de la prévention de la violence, dont la planification et la mise en œuvre concrètes incombent aux cantons, aux villes et aux communes. Actuellement, l'OFAS est en discussion avec les cantons pour préparer la reprise du site Internet créé dans le cadre du programme ainsi que des structures de mise en réseau.

<sup>2</sup> Voir aussi le dossier Programmes nationaux de protection de la jeunesse in *Sécurité sociale CHSS*, n° 4/2013, pp. 177 à 208.

## Jeunes et médias: la protection des jeunes face aux médias aujourd'hui

Les médias numériques font désormais partie intégrante de notre quotidien. Les enfants et les jeunes en font souvent un usage positif durant leur temps libre, à l'école et au travail. Mais l'utilisation de ces médias comporte aussi de nombreux risques pour leur santé physique et psychique. Pour améliorer leur protection à cet égard, le Conseil fédéral a lancé en juin 2010 le programme national Jeunes et médias en vue de promouvoir les compétences médiatiques ([www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch)). Celui-ci a été développé et mis en œuvre de concert avec les cantons, diverses associations, organisations de jeunesse et hautes écoles, ainsi qu'avec les milieux économiques. Partenaires du programme, Swisscom, la Swiss Interactive Entertainment Association (SIEA) et la Fondation Jacobs l'ont soutenu financièrement. Au terme du programme, le Conseil fédéral a présenté un rapport qui constitue une sorte d'état des lieux général embrassant les défis actuels, les mesures nécessaires et l'aménagement futur de la protection de la jeunesse face aux médias.

### Promotion des compétences médiatiques et réglementation

L'objectif de la protection des enfants et des jeunes face aux médias est de permettre aux enfants, aux jeunes et aux responsables de leur éducation de réagir avec compétence aux opportunités offertes et aux dangers présentés par les médias (volet éducatif), et de protéger par des mesures d'ordre réglementaire les enfants et les jeunes des dangers qui les menacent (volet réglementaire). Le volet éducatif initie les enfants et les jeunes à un usage des médias numériques qui soit sûr, responsable et adapté à leur âge. Il vise aussi à renforcer les parents, les enseignants et les adultes de référence dans leur rôle d'encadrement et d'éducation en leur proposant les informations et la formation nécessaires. Le programme Jeunes et médias a réalisé une vue d'ensemble des nombreuses offres proposées par les organisations privées et la branche des médias, et a collaboré avec le secteur privé, les ONG, les hautes écoles et les services compétents aux niveaux local et cantonal. Comme le montre l'évaluation finale, le programme a bénéficié d'un large soutien et a pu s'établir comme centre de compétences au niveau fédéral pour la protection des jeunes face aux médias. Cantons, organisations spécialisées, hautes écoles et organisateurs de cours utilisent et apprécient le matériel mis à disposition et les possibilités d'échanges ainsi créées. Grâce aux impulsions données par le programme, ils ont développé leurs propres activités dans ce domaine. Le matériel d'information disponible (site web, brochures, dépliants) est très prisé des parents, des enseignants et des autres personnes de référence. Après que le programme s'est concentré sur la sensibilisation

des parents, il importe de prêter à l'avenir une plus grande attention à des contextes comme l'animation jeunesse, les foyers, les structures d'accueil ou encore les écoles professionnelles.

### Nécessité d'agir au niveau de la réglementation

Sur mandat du Conseil fédéral, le programme Jeunes et médias a procédé à une évaluation globale afin de déterminer la forme que devra prendre en Suisse la protection des jeunes face aux médias, ainsi que les mesures d'ordre réglementaire qui s'imposent. Force est de constater que les possibilités offertes par les médias numériques et les habitudes des enfants et des jeunes évoluent avec une rapidité extrême, obligeant les acteurs de leur protection à réagir et à s'adapter en permanence. L'analyse a montré qu'il existe de grandes lacunes au niveau de la réglementation. Il importe en particulier de mieux protéger les enfants et les jeunes contre les contenus qui font l'objet d'une interdiction générale ou qui sont inappropriés pour certains groupes d'âge, contre les risques dans le domaine des communications individuelles et contre les risques liés au manque de transparence dans le traitement des données personnelles.

La majorité des cantons n'assument pas suffisamment leur responsabilité en matière de réglementation dans le domaine des films et des jeux vidéo. Si douze cantons prévoient dans leur législation l'indication de limites d'âge pour les projections publiques de films (cinéma), ils ne sont que trois à prévoir des dispositions spécifiques de protection de la jeunesse pour le domaine des films (DVD) et des jeux vidéo. La coordination intercantonale se heurte aussi à ses limites. Ainsi, il n'a pas encore été possible de mettre en place des limites d'âge identiques dans tout le pays pour les projections publiques de films. Et même les mesures d'autorégulation convenues par le secteur privé n'ont pas produit le résultat souhaité, malgré les efforts accrus déployés ces dernières années par les associations sectorielles: lors des achats-tests effectués, les jeunes ont pu dans près de la moitié des cas acquérir des films ou des jeux vidéo contenant des scènes de violence ou de pornographie. Les fournisseurs de services de télécommunication et d'accès à Internet ne respectent pas non plus les engagements pris. Le conseil aux parents sur les mesures techniques de protection de la jeunesse (p. ex. logiciels de filtrage), lors de l'achat d'un smartphone pour leurs enfants ou d'un accès à Internet pour le ménage, est inexistant ou insuffisant. Les lacunes constatées trahissent un besoin urgent de prescriptions légales uniformes au niveau fédéral, ce à quoi les cantons et les associations professionnelles sont aussi favorables pour le domaine des films et des jeux vidéo.

La réglementation ne permet pas à elle seule d'assurer une protection complète, mais la combinaison de différentes mesures permet d'obtenir une nette amélioration. Les exemples de bonnes pratiques à l'étranger montrent

que les conditions suivantes sont indispensables à l'efficacité et à l'efficience du système de protection : rôle actif de pilotage joué par l'Etat, étroite collaboration avec le secteur privé et mise à la disposition des mineurs et de leurs parents d'outils de prévention, d'accompagnement et d'habilitation.

La protection des enfants et des jeunes face aux médias est en outre très fragmentée en Suisse, et les mesures de réglementation, lorsqu'elles existent, sont mal coordonnées. Par ailleurs, les médias numériques étant diffusés à l'échelle planétaire, il est essentiel que la Suisse s'intéresse également aux mesures prises au niveau international.

### Mesures adoptées par le Conseil fédéral

Sur la base des résultats de l'évaluation, le Conseil fédéral a adopté diverses mesures. La poursuite des efforts de promotion des compétences médiatiques constitue une priorité, tout comme le volet réglementaire de la protection des jeunes face aux médias. Dans ce domaine, le Conseil fédéral a déjà lancé différentes mesures dans le cadre de ses compétences :

- En approuvant le rapport sur l'évolution du marché suisse des télécommunications, il a chargé le DETEC de présenter d'ici fin 2015 un projet de révision de la loi sur les télécommunications (LTC) et d'y prévoir, pour les fournisseurs de services de télécommunication, une obligation légale de conseil sur les mesures techniques de protection de la jeunesse, notamment sur les logiciels de filtrage. Il s'agit entre autres de garantir que les plus modernes et les plus efficaces de ces logiciels soient toujours disponibles en Suisse.
- Il a donné au DFJP le mandat d'examiner la nécessité de légiférer dans le domaine de la responsabilité civile des exploitants de plateformes Internet et des fournisseurs de services techniques et de lui présenter au besoin, d'ici fin 2015, un projet à mettre en consultation.
- Il a aussi chargé le DFJP de lui soumettre d'ici fin août 2016 un avant-projet de révision de la loi sur la protection des données. Il importe notamment d'y améliorer la protection des mineurs.
- Il examine actuellement s'il convient de reprendre les dispositions de la directive Services de médias audiovisuels (SMA) de l'UE relatives aux services à la demande (VOD), autrement dit de créer une réglementation équivalente pour la Suisse.
- Il devra décider, par la suite, s'il est nécessaire de préciser les dispositions de protection de la jeunesse de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV).
- Il reste à examiner jusqu'à l'été 2016 si, pour le domaine des films et des jeux vidéo, une réglementation fédérale prévoyant des indications de limite d'âge ainsi que des restrictions en matière d'accès et de distribution (sur la base de l'art. 95, al. 1, Cst.) est opportune, et quelle forme lui donner.

Enfin, le Conseil fédéral recommande aux cantons qui n'ont pas encore de base légale pour les recherches secrètes préventives dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes face aux médias (p.ex. pour la pornographie tombant sous le coup du code pénal), d'en créer une. De la branche des médias, il attend qu'elle poursuive son engagement en la matière, qu'elle développe au besoin ses mesures d'autorégulation et qu'elle veille à leur mise en œuvre systématique.

Afin de mieux harmoniser les différentes activités et de les adapter si nécessaire aux derniers développements, la Confédération doit jouer un rôle informel de coordination, collaborer davantage sur une base volontaire avec les cantons et le secteur privé, assurer un monitoring des évolutions et renforcer la coopération internationale.

La poursuite des mesures de promotion des compétences médiatiques prises dans le cadre du programme Jeunes et médias ainsi que les mesures de réglementation mises en route tiennent compte des nombreuses interventions parlementaires déposées ces dernières années et répondent à la motion 10.3466 Bischofberger transmise par le Parlement. Elles pourront garantir une protection efficace de la jeunesse face aux médias et permettront aux acteurs clés de coopérer de façon efficiente à l'avenir également, d'assurer un examen scientifique régulier des nouveaux défis qui se présentent et de développer en conséquence les mesures prises.

### Deux conférences nationales

Les résultats du programme national Jeunes et violence ont été présentés dans le cadre de la 3<sup>e</sup> Conférence nationale Jeunes et violence, organisée en collaboration avec le Canton du Tessin et la Ville de Lugano, qui s'est tenue en mai 2015 à Lugano. Les initiatives possibles pour donner suite au programme ont également été discutées à cette occasion ([www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch)).

Les acteurs clés se retrouveront le 7 septembre 2015 à Berne pour le 3<sup>e</sup> Forum national pour la protection de la jeunesse face aux médias. Les résultats du programme national Jeunes et médias y seront présentés et les défis actuels ainsi que l'aménagement futur de la protection des jeunes face aux médias y seront discutés ([www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch)).

Thomas Vollmer, sociopédagogue diplômé (HES), MA en sciences sociales, responsable des Programmes de protection de la jeunesse (de 2011 à mai 2015), responsable du secteur Vieillesse, générations et société (depuis juin 2015), OFAS.  
Mél : [thomas.vollmer@bsv.admin.ch](mailto:thomas.vollmer@bsv.admin.ch)